Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212900294-20260302-D_2026_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mil vingt - six le lundi 02 mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

En exercice	15
Présents	15
Représentés	0
Absents	0
Votant	15

Sur convocation dématérialisée du 23 février 2026.

Etaient présents les membres élus : Jacques QUILTU, Hélène PLUSQUELLEC, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Carole ROPARS, Marie Thérèse THOMAS, Jean Yves GUEVEL, Patrick COCHENNEC, Bernard CREN, Baptiste COENT, Romain BAIL, Justine HAMON, Tiphaine TROMEUR, Lénaïg HEMON, Fabrice JAOUEN
Claude KERANGUYADER a été élu secrétaire de séance

D.2026-02 – Forfait d'externat 2026 – Ecole Notre Dame

Dépenses sur 3 ans pour l'Ecole PER JAKEZ HELIAS	2023	2024	2025
Electricité	2 122,26	2 063.20	2116.94
Télécoms / internet	1 358.48	1576.37	1320.40
Entretien de bâtiment	4 226.73	4 713.23	4230.86
Eau	338.25	275.29	445.71
Combustibles / pellets	1556.00	2 001	2090
Frais de transports	0	415	0
Charges salariales	45 022.17	49 599	28 450.69
Total	**54 623.89**	**60 643.09**	**38 654.60**

Coût moyen d'un élève de l'enseignement public en 2025
38654.60/44 = 878.51€
Forfait communal Année 2025
878.51 *61 = 53 589.11€
Carole ROPARS précise que pour la partie charges salariales l'agent qui remplace l'agent titulaire avait son contrat interrompu à chaque vacances scolaires.

La commission des finances propose de maintenir le forfait pour 2026 à 43 000 €.
Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité adopte cette proposition.

Le secrétaire de séance,
Claude KERANGUYADER

Le 04 mars 2026
Pour extrait certificat conforme
Le maire,
Jacques QUILTU

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

.